

Sauve qui peut... la vidéo!

Michel Coulombe

Volume 5, numéro 2, novembre 1985, janvier 1986

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/34423ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association des cinémas parallèles du Québec

ISSN

0820-8921 (imprimé)

1923-3221 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Coulombe, M. (1985). Sauve qui peut... la vidéo! *Ciné-Bulles*, 5(2), 2-3.

Michel Coulombe

« ... en quelques années, le parc de vidéo-clubs est devenu environ trois fois plus important en nombre que le parc d'établissements cinématographiques et [...] génère des revenus approximativement identiques. » (**Le parc d'établissements et l'exploitation cinématographiques au Québec, 1974-1985**, Michel Houle, 1985)

« Home Video Board prévoit que le pourcentage de ménages québécois équipés d'un magnétoscope pourrait atteindre 30 p. 100 à la fin de 1985. Une étude moins optimiste réalisée par le service de recherche d'un télédiffuseur privé anticipe pour sa part que 50 p. 100 des ménages québécois disposeront d'un magnétoscope en 1990 ; à partir de cette date, la courbe de pénétration connaîtrait une progression plus lente. » (**Le parc d'établissements et l'exploitation cinématographiques au Québec, 1974-1985**, Michel Houle, 1985)

Sauve qui peut... la vidéo !

■ Au Québec, comme ailleurs en Amérique du Nord, la vente des magnétoscopes va bon train. Environ 500 000 appareils. Et le marché n'est pas saturé, loin de là. Fabuleux, disent les rois de la magnétoscopie, heureux d'avoir trouvé l'écran aux œufs d'or. Désastreux, répondent, catastrophés, ceux qui investissent, depuis plusieurs années, temps et argent dans la diffusion du cinéma en salle.

Évidemment, l'industrie cinématographique a attendu que le problème soit criant, énorme, incontournable pour crier au loup, pour parler de catastrophe financière et culturelle, pour réclamer des mesures, pour avancer, timidement, des solutions. Si certains avaient vu venir la vague, ce n'est qu'à partir de la fin de 1984 qu'on les a pris au sérieux et que se sont mis à déferler les études et les enquêtes sur les conséquences du boum magnétoscopique : **Le secteur de l'exploitation cinématographique** du ministère des Affaires culturelles, **Étude sur l'industrie québécoise de la vidéo-cassette** fait pour le ministère québécois des Communications par Jolicoeur et associés, **Film/Video Retail Study** réalisé pour le ministère fédéral des Communications par Nordicity Group, **Le parc d'établissements et l'exploitation cinématographiques, 1974-1985** commandé à M. Michel Houle par la Société générale du cinéma, le **Rapport d'enquête sur les jeunes Québécois et le cinéma**

de l'Association des cinémas parallèles du Québec et l'étude sur l'utilisation du magnétoscope à cassettes de BBM. Au bout du compte, plus de constats que de solutions, plus de statistiques que de politique de la diffusion.

Il se dégage de tout cela un portrait d'ensemble inquiétant mais cohérent qui inspire trois remarques. D'abord, on constate que la télévision conventionnelle, qui subit, depuis 1980, une significative baisse d'écoute, présente de plus en plus de films récents de façon à concurrencer les vidéo-clubs et la télévision payante. Ensuite, on s'aperçoit que la magnétoscopie pénètre rapidement le marché québécois quoique, semble-t-il, avec plus de lenteur qu'en Ontario, en Alberta et au Manitoba ; on estime que le magnétoscope devrait être présent dans 50% des foyers québécois en 1990. Enfin, on remarque que les salles de cinéma du Québec traversent une période difficile et résistent mieux au choc magnétoscopique quand elles appartiennent à des circuits, présentent des films en langue anglaise et sont situées en milieu urbain ; la situation est plus alarmante au Québec qu'elle ne l'est en Ontario.

La télévision, qui avait fortement ébranlé le géant cinéma dans les années 50, lui fait maintenant concurrence sur son propre terrain en jouant le rôle des cinémas de répertoire. Les télévisions d'État constituent, comme disent les hommes d'affaires quand ils s'attaquent aux organismes qui reçoivent des subventions sans payer d'impôt sur le revenu, des concurrents déloyaux pour le grand écran, aussi leur cas doit-il être isolé du tableau télévisuel.

À Radio-Canada, cet automne, on présente au moins trois films (pas les moindres) lancés au Festival des films du monde en 1984, **El Norte**, **Viva la vie** et **Un dimanche à la campagne**. À Radio-Québec, la moisson est encore plus abondante : **Après la répé-**

tition, Les nuits de la pleine lune, La femme de l'hôtel, Le pays où rêvent les fourmis vertes, 1984, Kaos. À peine un an, parfois moins, après leur sortie en salle, tous ces films appartiennent à la boîte à images.

On peut douter du sérieux des gouvernements provincial et fédéral qui, d'une main, encouragent, par le biais de la Société générale du cinéma et de l'Office national du film, la diffusion d'œuvres sur grand écran et, de l'autre, gênent l'exploitation cinématographique en approuvant la multiplication des nouveautés dans la grille d'horaires de leur télévision respective. Mais, on le sait, les pires entreprises ont un bon motif. Il s'agit dans ce cas-ci de préserver la part du marché occupée par les télévisions francophones et de venir en aide aux distributeurs québécois (trop nombreux tout le monde en convient). Tant pis pour les régions où on en viendra, avant longtemps, à oublier que les films sont d'abord destinés au grand écran.

Ensuite, il y a la vidéo-cassette, objet léger, portatif, nettement moins encombrant que la bobine 35 mm. Avec son apparition sur le marché, la télévision conventionnelle a vite pris du plomb dans l'aile. Elle apparaît moins séduisante, moins ajustée aux années 80 que la télévision sur mesure. En fait, la magnétoscopie marque pour le cinéma le passage du collectif à l'individuel. L'utilisateur choisit les films qu'il veut regarder, décide du nombre de fois qu'il veut les voir, retient la période d'écoute qui lui convient. À l'heure de la liberté de choix, quasi inexistante dans les villes où il n'y a qu'une ou deux salles, le film trouve un regain de popularité.

Les plus optimistes décrivent les vidéo-clubs comme des cinémathèques populaires, un réseau instantané qui couvre l'ensemble du territoire québécois et donne le goût du cinéma. Les pessimistes se méfieront de la magnéto-

scopie qui confirme et renforce l'emprise du cinéma américain, limite considérablement la marge de manoeuvre des salles commerciales et des salles parallèles, favorise les doublages au détriment des versions originales, réduit le septième art à la dimension de l'écran de télévision, ne rend pas justice aux films tournés pour le grand écran, emprisonne le spectateur dans son chez-soi et favorise les bien nantis. La circulation des films y gagne, pas le cinéma. L'industrie, pas la culture.

La *télévisation* du loisir est arrivée. Le cinéma rapetissé comme peau de chagrin est mis en boîte, en tutelle, en télévision. Il y a péril en la demeure, parce que téléviseur dans chaque foyer. Il presse d'établir une stratégie, de trouver des solutions, de décider de la place qu'on veut réserver au grand écran dans la structure de diffusion et de rentabilisation d'un film et des moyens qu'on entend prendre pour éviter la disparition imminente de plusieurs autres écrans.

Vraisemblablement, il faudra, au cours des prochains mois, imaginer des programmes d'éducation cinématographique, établir une stratégie des événements cinématographiques qui ne laisse pas pour compte les non-Montréalais, imposer un délai de sortie des films aux télévisions d'État et, surtout, établir une concertation entre tous les intervenants, autant les ministères que des organismes comme l'Association des propriétaires de cinéma du Québec, l'Association des cinémas parallèles du Québec, la Société générale du cinéma et l'Institut québécois du cinéma. Un intervenant devra assurer un leadership sans équivoque dans ce dossier. Autrement, chacun proposera ses solutions, ses programmes, sa spécialisation, chacun ajoutera sa pierre à l'édifice sans qu'il y ait de maître d'œuvre. L'absence de concertation justifie trop souvent l'inaction, aussi le grand écran, menacé, a-t-il un besoin urgent d'un chef d'orchestre et d'une partition. ■

« Entre 1980 et 1984, la part de la fréquentation nationale réalisée dans les régions de Montréal (06) et Québec (03) est passée de 82,1 p. 100 à 86,7 p. 100. La part de la recette-guichet encaissée est passée de 82,7 p. 100 à 87,8 p. 100.

Entre 1980 et 1984, la part des équipements (moyenne combinée salle-écrans et fauteuils) détenue par ces deux régions est passée de 68,4 p. 100 à 72,7 p. 100. » (*Le parc d'établissements et l'exploitation cinématographiques au Québec, 1974-1985*, Michel Houle, 1985)